Élaboration d'une charte de l'arbre

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Grenoble-Alpes Métropole
- **Services de la collectivité associés** : service Gestion du patrimoine naturel et arboré
- **Budget** : 20 000 €
- **Partenaires techniques** : service Commun de la ville de Grenoble ; service Conduite d'Opérations, Service Qualité des espaces publics ; direction Technique des secteurs de la Métropole ; pépinières locales ; collectivités voisines
- **Date de début du projet** : 07/03/2018
- **Date de fin** : 01/12/2018



OBJECTIFS

Grenoble-Alpes Métropole gère un patrimoine d'environ 33 000 arbres situés sur les espaces publics métropolitains suite au transfert de la compétence voirie au 1er janvier 2015. La préservation de ce patrimoine répond à plusieurs enjeux identifiés par la Métropole : accroître la résilience des espaces urbains face aux changements climatiques, renforcer la nature en ville et améliorer la qualité de vie des citoyens. En effet, l'arbre en ville apporte de multiples services, tant en termes de cadre de vie (amélioration de la qualité de l'air, diminution de la température urbaine…) qu'écologique (amélioration de la gestion de l'eau pluviale, préservation de la qualité du sol, constitution de corridors et continuités écologiques…).

L'élaboration d'une charte de l'arbre métropolitaine s'inscrit dans l'optique de protection du patrimoine arboré. La charte a pour objectif de partager avec l'ensemble des parties-prenante sur le domaine public les enjeux de préservation de l'arbre ainsi que les pratiques de gestion et d'interventions. Au-delà d'un simple outil de communication et technique, cette charte se veut être une démarche partenariale animée pour tendre vers des engagements communs pour défendre et promouvoir la place des arbres dans les espaces publics.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Une première étude de recensement du patrimoine arboré en 2017 a permis d'inventorier les arbres métropolitains :

106 genres et 321 espèces d'arbres ont été identifiés.

Un bilan des pratiques a montré la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les questions de préservation et la gestion de l'arbre en ville. La création d'un groupe de travail et la conduite de plusieurs réunions ont permis l'élaboration d'un référentiel technique divisé en 4 axes : « les arbres, des êtres vivants », « le Patrimoine Arboré de Grenoble-Alpes Métropole » ; « protéger les arbres dans les espaces urbains » et « aménager avec des arbres ».

En parallèle, un site web à destination des habitants et des professionnels a été créé (communication sur les actions de la Métropole, réponses techniques grâce à un module de foire aux questions...) - www.arbres.lametro.fr. Des ateliers techniques ont été mis en place afin d'alimenter le contenu de la plateforme web :

- adaptation de la palette aux changements climatiques le 27/11/2018 ;
- les arbres dans la ville perméable le 27/11/2018 ;
- la qualité biologique des sols urbains le 09/04/2019 ;
- la végétalisation en pieds d'arbres le 08/04/2019.

Une « semaine de l'arbre » a été organisée du 08/04/2019 au 12/04/2019, afin de sensibiliser en interne les agents métropolitains et de faire de chaque agent un relais de notre politique arborée. Cette semaine a été composée de temps techniques, ateliers, formations et de temps plus informels (exposition, promenades, jeux, conférences, formations...)

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

En matière de biodiversité, 4 types de résultats seront particulièrement suivis et analysés :

- le nombre de plantation, le linéaire planté et la surface en termes de canopée (donne un indice sur l'augmentation de la présence de nature en ville et ses services écologiques associés) ;
- la diversité du patrimoine arboré en nombre de genres et d'espèces (donne un indice sur la résilience face aux changements climatiques et les éventuels agents pathogènes) ;
- le recours au label Végétal Local dans le choix des sujets à planter (donne un indice sur la résilience face aux changements climatiques et les éventuels agents pathogènes) ;
- la végétalisation des pieds d'arbres (donne un indice du développement de micro-habitats favorables à la faune et la flore)

Coordonnées

Grenoble
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
En savoir plus
Contact

Lucille DARGENT, en charge de la valorisation et la promotion du patrimoine arboré

04 57 04 35 98 ou 07 72 33 78 32